

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Banque Canadienne Imperiale de Commerce	21 août 2020	Ontario
Discovery 2020 Short Duration LP	20 août 2020	Alberta
Fonds d'actions mondiales de qualité GQG Partners	24 août 2020	Ontario
Fonds d'actions internationales de qualité GQG Partners		
Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)	25 août 2020	Ontario
Fonds de reproduction de capital-investissement Mackenzie	24 août 2020	Ontario
Fonds Fidelity Actions canadiennes de base	24 août 2020	Ontario
Fonds Fidelity Actions américaines de base		
Invesco S&P/TSX Composite ESG Index ETF	20 août 2020	Ontario
Maple Leaf Short Duration 2020-II Flow-Through Limited Partnership – catégorie nationale	24 août 2020	Colombie-Britannique
Maple Leaf Short Duration 2020-II Flow-Through Limited Partnership – catégorie québec		
Ninepoint 2020 Short Duration Flow-Through Limited Partnership	24 août 2020	Ontario
Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque Canada Vie	24 août 2020	Ontario
Portefeuille équilibré géré en fonction du risque Canada Vie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille de croissance géré en fonction du risque Canada Vie		
Fonds de réduction du risque Canada Vie		
Ridgewood Canadian Investment Grade Bond Fund	24 août 2020	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Borex Inc.	21 août 2020	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Atlantic Power Corporation	25 août 2020	Ontario
Docebo Inc.	24 août 2020	Ontario
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2020 RBC (« FNB indiciel 2020 RBC »)	25 août 2020	Ontario
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2021 RBC (« FNB indiciel 2021 RBC »)		
FNB indiciel d'obligations de sociétés		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Objectif 2022 RBC (« FNB indiciel 2022 RBC »)		
FNB indiciel d'obligations de sociétés		
Objectif 2023 RBC (« FNB indiciel 2023 RBC »)		
FNB indiciel d'obligations de sociétés		
Objectif 2024 RBC (« FNB indiciel 2024 RBC »)		
FNB indiciel d'obligations de sociétés		
Objectif 2025 RBC (« FNB indiciel 2025 RBC »)		
FNB indiciel d'obligations de sociétés		
Objectif 2026 RBC (« FNB indiciel 2026 RBC »)		
FNB indiciel d'obligations de sociétés		
Objectif 2027 RBC (« FNB indiciel 2027 RBC »)		
FNB d'obligations de sociétés échelonnées 1-5 ans RBC		
FNB d'obligations canadiennes échelonnées 1-5 ans RBC		
FNB indiciel MSCI Canada de leadership féminin Vision RBC		
FNB indiciel de rendement des banques canadiennes RBC		
FNB indiciel de rendement des banques américaines RBC		
FNB indiciel de rendement des banques américaines RBC (CAD – Couvert)		
FNB indiciel multifactoriel canadien à petite et moyenne capitalisation Manuvie	20 août 2020	Ontario
FNB indiciel multifactoriel américain à petite capitalisation Manuvie		
FNB indiciel multifactoriel des marchés émergents Manuvie		
Fonds d'actions fortifié Picton Mahoney	24 août 2020	Ontario
Fonds de revenu fortifié Picton Mahoney		
Fonds multi-actifs fortifié Picton Mahoney		
Fonds Folio de revenu fixe diversifié Canada Vie	18 août 2020	Ontario
Fonds Folio prudent Canada Vie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

Fonds Folio modéré Canada Vie		
Fonds Folio équilibré Canada Vie		
Fonds Folio accéléré Canada Vie		
Fonds Folio énergétique Canada Vie		
Fonds du marché monétaire Canada Vie		
Fonds d'obligations à court terme (Portico) Canada Vie		
Fonds d'obligations de base (Portico) Canada Vie		
Fonds d'obligations de base plus (Portico) Canada Vie		
Fonds d'obligations tactique (Portico) Canada Vie		
Fonds d'obligations de sociétés (Portico) Canada Vie		
Fonds d'obligations à rendement élevé nord-américaines Canada Vie		
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie		
Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie		
Fonds d'obligations multisectorielles mondiales (T. Rowe Price) Canada Vie		
Fonds de revenu (Portico) Canada Vie		
Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie		
Fonds de revenu mensuel (Gestion des capitaux London) Canada Vie		
Fonds de revenu stratégique Mackenzie		
Fonds de revenu mensuel mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie		
Fonds de croissance et de revenu (GIGWL) Canada Vie		
Fonds équilibré canadien Canada Vie		
Fonds d'actions et d'obligations (GLC) Canada Vie		
Fonds équilibré (Beutel Goodman) Canada Vie		
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds équilibré de valeur mondiale (Beutel Goodman) Canada Vie		
Fonds équilibré mondial axé sur la croissance Canada Vie		
Fonds équilibré mondial de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie		
Fonds d'actions canadiennes		
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie		
Fonds de dividendes (GIGWL) Canada Vie		
Fonds d'actions canadiennes (Laketon) Canada Vie		
Fonds de croissance canadien (GIGWL) Canada Vie		
Fonds canadien de croissance Mackenzie		
Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation (GIGWL) Canada Vie		
Fonds d'actions américaines à faible volatilité (Putnam) Canada Vie		
Fonds de dividendes américains (GIGWL) Canada Vie		
Fonds de valeur américain (Putnam) Canada Vie		
Fonds d'actions américaines (Beutel Goodman) Canada Vie		
Fonds d'actions américaines (Gestion des capitaux London) Canada Vie		
Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Mackenzie		
Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Canada Vie		
Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines		
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité (ILIM) Canada Vie		
Fonds d'actions à dividendes mondiaux (Setanta) Canada Vie		
Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations (Setanta) Canada Vie		
Fonds Fondateurs d'actions mondiales(Beutel Goodman) Canada Vie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy Catégorie Mackenzie Croissance mondiale Fonds d'actions mondiales de croissance (T. Rowe Price) Canada Vie Fonds d'actions internationales de base (JPMorgan) Canada Vie Fonds d'occasions d'investissement international (JPMorgan) Canada Vie Catégorie Mackenzie Ivy Européen Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie Fonds de secteurs particuliers Fonds d'actions mondiales d'infrastructures (Gestion des capitaux London) Canada Vie Fonds immobilier mondial (Gestion des capitaux London) Canada Vie Fonds science et technologie (Gestion des capitaux London) Canada Vie Fonds de ressources mondiales Mackenzie Catégorie Mackenzie Métaux précieux		
Fonds indiciel cybersécurité Evolve	19 août 2020	Ontario
Fonds indiciel innovation automobile Evolve		
Fonds Rendement amélioré de banques américaines Evolve		
Fonds Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve		
Fonds Actif actions privilégiées canadiennes Evolve		
Fonds Actif titres à revenu fixe mondiaux Evolve		
Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé FNB indiciel Actions privilégiées et dividende stable Evolve		
Global Dividend Growth Split Corp.	24 août 2020	Ontario
Hydro One Limited	20 août 2020	Ontario
Integra Resources Corp. (<i>auparavant, Mag Copper Limited</i>)	21 août 2020	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
La fiducie pour l'éducation des enfants du Canada	20 août 2020q	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds américain de revenu mensuel Franklin	25 août 2020	Ontario
Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett		
Fonds de marchés développés EAFE Templeton		
Fonds de croissance mondiale Franklin		
Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel		
Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel		
Portefeuille équilibré de croissance Franklin Quotientiel		
Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel		
Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel		
Catégorie de société du marché monétaire Franklin Bissett		
Catégorie de société équilibrée canadienne Franklin Bissett		
Catégorie de société de revenu de dividendes Franklin Bissett		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie de société américaine de revenu mensuel Franklin		
Catégorie couverte de société américaine de revenu mensuel Franklin		
Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett		
Catégorie de société américaine Franklin ActiveQuant		
Catégorie de société d'opportunités américaines Franklin		
Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin		
Catégorie couverte de société américaine de croissance des dividendes Franklin		
Catégorie de société de croissance mondiale Franklin		
Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual		
Catégorie de société de marchés émergents Templeton		
Catégorie de société mondiale de petites sociétés Templeton		
Catégorie de société de croissance Templeton		
Fonds de croissance Templeton, Ltée		
Catégorie de société internationale d'actions Templeton		
Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel		
Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel		
Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel		
Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel		
Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel		
Fonds de revenu de dividendes É.-U. – pos. longues/courtes – couv. \$CAN AGFiQ	20 août 2020	Ontario
Fonds du marché monétaire Parcours	24 août 2020	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Canada Vie (série I seulement)		
Fonds d'obligations de base Parcours Canada Vie (série I seulement)		
Fonds d'obligations de base Plus Parcours Canada Vie		
Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours Canada Vie		
Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours Canada Vie		
Fonds d'actions canadiennes Parcours Canada Vie (série I seulement)		
Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours Canada Vie		
Fonds d'actions américaines Parcours Canada Vie (série I seulement)		
Fonds concentré d'actions américaines Parcours Canada Vie		
Fonds d'actions internationales Parcours Canada Vie		
Fonds concentré d'actions internationales Parcours Canada Vie		
Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours Canada Vie		
Fonds d'actions de marchés émergents Parcours Canada Vie		
Fonds mondial tactique Parcours Canada Vie (série I seulement)		
Fonds Indo-Pacifique Invesco	21 août 2020	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Aucune information

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Aucune information.

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Fonds d'obligations canadiennes de qualité supérieure Ridgewood

Vu la demande présentée par le Fonds d'obligations canadiennes de qualité supérieure Ridgewood (le « fonds ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 août 2020 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V -1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V -1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V -1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V -1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que le fonds prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 24 août 2020, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la subdélégation de pouvoirs faite par le surintendant des marchés de valeurs;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. Le fonds est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. Le fonds compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, le fonds peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un fonds qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et le fonds est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par le fonds.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que le fonds place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 20 août 2020.

Lucie J. Roy
Directrice principale du financement des sociétés

Décision n° : 2020-SMV-0048

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.